

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nouvelle Série

Vol.

XIV.

L'AGRICULTEUR

—+Ci-devant+—

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DU

BAS-CANADA

Déc.

1861.

No. 4.

Le Sol, c'est la Patrie ; améliorer
l'un c'est servir l'autre.

MONTREAL

Imprimé et Publié par de MONTIGNY & Cie., 18, Rue St. Gabriel.

ABONNEMENT
UN DOLLAR PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

A V I S.

☛ Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à DEMONTIGNY & CIE., (affranchie.)

☛ Annonces 10 cents par lignes, publiée dans les deux langues. Adresses d'affaires, \$5 par an.

☛ Abonnement UN DOLLAR par an, payable d'avance. Tout abonnement doit dater du 1er Septembre.

☛ On ne souscrit pas pour moins d'un an.—Pour discontinuer d'être souscripteur il faut donner un mois d'avis avant l'échéance.

P R I X D U M A R C H É D E M O N T R É A L.

FARINE.				VIANDES (Suite)	
	\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.
Farine par quintal.....	2 80	à 2 90	Lard do	0 09	à 0 12
Farine d'avoine do	1 80	à 1 90	Mouton par quartier.....	0 50	à 1 00
Blé-d'Inde	1 50	à 1 55	Agneau do	0 34	à 0 80
	GRAINS.		Bœuf par 100 livres.....	4 0	à 6 00
Blé, par minot.....	0 00	à 0 00	Lard frais, do	6 50	à 7 00
Orge, do.....	0 37½	à 0 50	PRODUITS DE LAITERIE.		
Pois, do.....	0 70	à 0 75	Beurre frais par livre.....	0 20	à 0 25
Avoine, do.....	0 34	à 0 40	Beurre salé do	0 12	à 0 14
Sarasin, do.....	0 45	à 0 50	Fromage do	0 00	à 0 00
Blé d'Inde do.....	0 50	à 0 60	VEGETAUX.		
Seigle, do.....	0 00	à 0 00	Fèves Amé. par minot.....	0 00	à 0 00
Lin, do.....	1 20	à 1 50	Fèves Can. do	1 50	à 1 60
Mil, do.....	1 40	à 1 50	Patates par poche.....	0 70	à 0 75
	VOLAILLES ET GIBIER.		Navets do	0 00	à 0 00
Dindes vieux, par couple....	1 50	à 1 60	Oignons par tresse.....	0 00	à 0 00
Do jeunes do	1 00	à 1 20	SUCRE ET MIEL.		
Oies do	0 90	à 1 00	Sucre d'érable par livre....	0 09	à 0 10
Canards do	0 60	à 0 67	Miel do	0 00	à 0 00
Do sauvages do	0 25	à 0 50	DIVERS,		
Volailles do	0 34	à 0 50	Saindoux	0 15	à 0 16
Poulets do	0 34	à 0 50	Œufs frais par douzaine....	0 18	à 0 20
Pigeons sauvages par doz...	0 90	à 1 00	Phé, par livre.....	0 00	à 0 00
Perdrix do	0 90	à 1 00	Morue fraîche par livre....	0 07	à 0 00
Lièvres do	0 00	à 0 00	Pommes par quart.....	3 00	à 3 50
	VIANDES.		Orange par boîte.....	0 00	à 0 00
Bœuf par livre.....	0 7	à 0 8			

CHRONIQUE AGRICOLE.—DÉCEMBRE 1861.

La période écoulée depuis notre dernière chronique est bien courte ; cependant que d'enseignements se sont manifestés pendant sa durée et ont dû dessiller les yeux de beaucoup qui ont toujours dédaigné, jusqu'ici, de reconnaître et pratiquer les véritables éléments du progrès agricole ? Combien aussi, dans ce même laps de temps, ont recueilli de ces satisfactions intimes qui sont encore la plus belle récompense du mérite, et le plus énergique stimulant du courage et de l'amour-propre pour persévérer dans des voies d'autant plus salutaires qu'elles sont, en réalité, le seul propulseur efficace du développement de la prospérité générale ? Nous aimons à espérer que la plupart de nos lecteurs sont au nombre de ceux-ci, car on a compris que nous voulons parler de nos récentes exhibitions de comté. Ces exhibitions ont été partout couronnées des plus brillants succès, partout elles ont excité l'enthousiasme et satisfait les plus incrédules. En présence des faits qu'elles ont mis en saillie, osera-t-on discuter encore leurs avantages ? Cela nous paraît impossible ; et nous ne doutons pas que leurs adversaires d'hier sont à compter aujourd'hui parmi leurs plus fermes défenseurs.—Les objections soulevées précédemment contre elles tombent en effet sans valeur devant les résultats que chacun a constatés ; les améliorations sont évidentes et l'avenir plein de promesses : De la volonté, de la persévérance, de la patience aussi, et ces promesses s'accompliront.

Nous rapportons dans ce numéro quelques détails sur plusieurs de ces exhibitions ; nous aurions souhaité d'être à même d'en donner sur toutes ; mais les renseignements nous manquent. Les secrétaires des sociétés persistent généralement à ne rien livrer à la publicité, dont ils paraissent ignorer la puissance sur l'esprit du public. C'est un tort grave, sur lequel ils devraient bien un moment fixer leur attention ; nous sommes persuadés que leur bon esprit les porterait à changer immédiatement d'opinion.

De même la Chambre, si elle ne ferme pas l'oreille aux échos qui nous arrivent de l'exposition provinciale du Haut-Canada. Les journaux qui en parlent doivent faire regretter de ne pas suivre l'exemple que lui donne d'une façon éclatante l'institution similaire de cette autre section de la Province.

Toutefois, nous lui devons un hommage et nous allons le lui rendre, c'est d'avoir répondu au vœu du public et de la loi en mettant à jour ses travaux.

La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada s'est assemblée à Montréal le 21 août et le 6 septembre ; nous avons en mains ses diverses résolutions dont voici les principaux chefs :

Montréal, 11 Août 1861.

1^o. Lecture d'une lettre du Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Cité de Montréal, demandant la permission d'employer ses fonds cette année à l'aide

des Canadiens, émigrés aux Etats-Unis, qui sont de retour, en leur fournissant des semences, des instruments aratoires perfectionnés et des animaux.

Résolu : Que le Secrétaire soit chargé d'informer la Société d'Agriculture de la Cité de Montréal que cette Chambre regrette de ne pouvoir acquiescer à sa demande.

2o *Résolu* :—Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait très important que les produits agricoles du Canada fussent exposés convenablement à la Grande Exposition de Londres en 1862.

Que pour aider ce résultat deux des membres de cette Chambre seront nommés pour s'entendre avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada, et les Chambres des Arts et Métiers des deux Provinces, sur les moyens d'obtenir une telle exposition, et que Messieurs Sicotte et Campbell soient nommés pour cet objet.

3o *Résolu* :—Que M. le Président soit autorisé à acheter un local pour servir à cette Chambre pour tenir ses bureaux, etc., et que le prix ne dépasse pas deux mille cinq cents louis, et les paiements par année ne dépassent pas cinq cents louis.

Montréal, 6 Septembre 1861.

Le Président prend le fauteuil.

La Société d'Agriculture du Comté de Champlain demande la permission d'employer ses fonds cette année à l'achat d'animaux de race améliorée. Cette demande est accordée, mais la Chambre exigera que cette Société fasse rapport des résultats produits par un tel emploi de ses fonds.

La Chambre prend en considération la plainte portée contre les procédés de la Société d'Agriculture du Comté de Châteauguay à son assemblée du 17 Janvier dernier, pour sa réorganisation en 1861. Cette plainte est fondée sur les faits suivants : Le Président de la société, quoique présent, ne présidait pas, mais une autre personne ; l'heure de l'assemblée n'était pas indiquée dans les avis.

Il y avait dans l'assemblée plusieurs personnes autres que les membres de la société.

Le Président refusa de prendre par écrit les pour et contre, et malgré les remontrances déclara que la majorité était pour élire telles personnes comme les officiers de la société. Le Président ne connaissait pas quels étaient les membres de la société. Les officiers de la société requis en Avril de donner une réponse à ces plaintes répondirent en Juillet et ils ont été entendus à la présente assemblée.—Les faits furent admis.

Après discussion, M. le Président soumet à l'assemblée la question suivante :
" *L'organisation de cette Société est-elle conforme à la loi ?* "

Pour : M. le Capt. Rhodes, les autres messieurs présents votant pour la négative.

Les plaignants demandent la permission d'organiser une seconde société dans ce comté, dont les limites seraient les paroisses de Ste. Martine, Châteauguay, Ste. Philomène et St. Urbain.—La Chambre déclare qu'elle ne peut acquiescer à cette demande.

Exposition Universelle à Londres en 1862.

Résolu :—Que M. le Président, M.M. le Major Campbell et Ossaye, soient autorisés à rencontrer la Chambre des Arts et Métiers du Bas-Canada, celle du Haut-Canada, la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada, et les Comités nommés par ces Chambres pour préparer un mémoire au gouvernement, demandant une assistance afin d'exposer d'une manière convenable les produits du Canada à cette exposition, et que M. le Président soit chargé de signer tel mémoire.

Sur proposition du Capt. Rhodes, il est résolu :

Qu'une pétition soit présentée aux trois branches de la législature, à la prochaine session du Parlement, les priant de passer une loi défendant de détruire

tuer les oiseaux pendant les mois de Mars, Avril, Mai, Juin et Juillet ; cette pétition devant être basée sur le fait que les oiseaux sont utiles à l'agriculture, en détruisant un grand nombre d'insectes dont ils se nourrissent, et qui sont très-nuisibles aux moissons.

M. le Major Campbell s'oppose à l'adoption de cette résolution parce que personne ne détruit les oiseaux et qu'il n'y a pas lieu par conséquent à législater.

Et la Chambre s'ajourne.

Ainsi, en résumé :

1. Rejet de la demande patriotique, humanitaire et essentiellement d'un intérêt agricole, fait par la Société d'Agriculture de la Cité de Montréal.

2. Reconnaissance, un peu tardive, mais mieux vaut tard encore que jamais, de l'intérêt qu'il y a pour le Canada de participer à l'exposition universelle de Londres en 1862, et nomination d'une commission à ce sujet.

3. Affectation d'un capital de £2500 pour l'achat d'une maison destinée à loger les bureaux de la Chambre.

4. Et pétition pour solliciter des mesures législatives protectrices des oiseaux utiles à l'agriculture.

Les autres points sont purement d'ordre ; et la pétition de la Société du Comté de Champlain, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, n'est pas même mentionnée.

Ce sont donc là, dans ces quatre paragraphes, les seuls travaux importants et utiles que la Chambre aura élaborés cette année ; mais ce n'est pas toujours par la quantité des œuvres qu'il faut juger de leur qualité : Voyons celle-ci.

Nous cherchons en vain les motifs qui ont pu porter la Chambre à regretter de ne pouvoir acquiescer à la demande de la Société de Montréal. Cette demande répondait, d'une manière aussi ingénieuse que satisfaisante, à la sollicitude qu'éveillait dans le public et la presse la situation précaire des Canadiens revenus des États-Unis, où ils avaient émigré. Les sociétés d'agriculture ne sont pas instituées, il est vrai, pour résoudre des questions purement d'humanité et de patriotisme, mais ces caractères ne peuvent nuire aux objets de leur compétence, s'ils y joignent accidentellement. Or, l'objet de la demande était-il conforme à la loi ? Toute la question est là. Le paragraphe deux de l'art. 73 et l'art. 77 donnent une réponse affirmative.

Il est de rigueur que la Chambre loge ses bureaux ; mais ne l'ont-ils pas été dans les années antérieures et avec plus d'économie que ne le commande la mesure résolue ? N'eût-il pas été plus à propos d'attendre que l'état prospère de l'agriculture permît cette emploi inactif de fonds qui seraient certainement plus productif pour l'agriculture dans une autre direction ? Par exemple, pourquoi ne pas imiter la Chambre du Haut-Canada dans la fondation qu'elle fait d'une école vétérinaire ? Pourquoi ne pas répondre au vœu de la Société du Comté de Champlain ? Si l'on a des fonds disponibles, voilà pour les employer deux moyens qui agissent d'une manière plus active, à n'en pas douter, sur l'esprit des cultivateurs et sur le développement des progrès agricoles, que la construction ou l'achat d'une maison destinée à loger un bureau.

Mais, ces critiques faites, nous applaudissons avec plaisir à la résolution que la

Chambre a prise au sujet de l'exposition de Londres, et de la pétition relative aux oiseaux.

Est-ce aux démarches faites de concert par la commission de la Chambre et celles des autres Chambres désignées plus haut, qu'est dû l'arrêté suivant qui a été récemment publié ? On doit le croire, et alors on doit espérer que ces Chambres ne s'en tiendront pas à ce premier succès.

La *Gazette Officielle* a annoncé :

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer :

Sir William Logan, géologue provincial, l'honorable Louis-Victor Sicotte, président du bureau d'agriculture, B.-C., Edward William Thompson, écuyer, président de la chambre des arts et manufactures, H.-C., Jean-Charles Taché, écuyer, M. D., et Brown Chamberlain, écuyer, secrétaire de la chambre des arts et manufactures, B.-C. commissaires, par l'entremise desquels les Canadiens pourront obtenir l'exposition de tels articles qu'ils désireront envoyer à l'exposition internationale de 1862, qui doit se tenir à Londres."

Cela étant, et voulant croire que ces mesures prises on ne se tiendra pas en expectative des événements, mais qu'on fera tout ce qu'on doit quand on veut sérieusement le succès d'une entreprise, nous donnons, ci-après la teneur des règlements adoptés par la commission instituée par le gouvernement de Sa Majesté la Reine.

"Tous les articles obtenus ou produits par l'industrie seront admis à l'Exposition universelle de 1862. Les alcools, huiles, acides et matières inflammables, ne seront reçus que dans des vases en verre parfaitement surs.

Les objets exposés seront répartis d'après la classification suivante :

- | | |
|---|--|
| 1ère Division.—MATIÈRES BRUTES. | " 12. Architecture navale. |
| Classe 1. Mines, carrières, métallurgie et produits minéraux. | " 13. Instruments de physique. |
| " 2. Produits et composés chimiques et pharmaceutiques. | " 14. Appareils photographiques et photographie. |
| " 3. Substances alimentaires, vins inclus. | " 15. Horlogerie. |
| " 4. Produits végétaux et animaux employés dans les manufactures. | " 16. Instruments de musique. |
| | " 17. Instruments de chirurgie. |
| | 3e Division.—MANUFACTURES. |
| 2e Division.—MACHINES ET INSTRUMENTS. | Classe 18. Coton. |
| Classe 5. Plans de chemins de fer, locomotives et chars inclus. | " 19. Lin et chanvre. |
| " 6. Voitures ordinaires. | " 20. Soie et velours. |
| " 7. Machines et instruments employés en manufactures. | " 21. Étoffes de laine. |
| " 8. Machines en général. | " 22. Tapis. |
| " 9. Instruments aratoires et de jardinage. | " 23. Étoffes différemment tissées montrant les divers procédés de teinture et d'impression. |
| " 10. Génie civil, architecture, et construction. | " 24. Dentelles, broderies. |
| " 11. Génie militaire, armes et accoutrements. | " 25. Fourrures, peaux, plumes et cheveux. |
| | " 26. Cuirs, harnais. |
| | " 27. Vêtements confectionnés. |
| | " 28. Papeterie, imprimerie, reliure. |
| | " 29. Livres classiques. |
| | " 30. Meubles et teintures, tapisseries et articles en papier mâché. |

- “ 31. Ferronnerie.
 “ 32. Acier et coutellerie.
 “ 33. Bijouterie en métaux précieux et en imitation.
 “ 34. Verrerie.
 “ 35. Poterie.
 “ 86. Objets manufacturés non compris ci-dessus.

4e Division.—BEAUX-ARTS.

- Classe 37. Architecture.
 “ 38. Peintures à l'huile, aquarelles, dessins.
 “ 39. Sculptures, modèles.
 “ 40. Gravures.

Les commissaires de Sa Majesté seront prêts à recevoir tous les articles qui leur seront adressés, le mercredi, 12 Février, et les jours suivants, jusqu'au 31 Mars inclusivement.

Le placement des objets lourds ou de grandes dimensions, demandant beaucoup de travail et de temps, devront être ren-lus avant le 1er Mars ; et si le placement exige des travaux de maçonnerie, déclaration devra en être faite en même temps que la demande d'espace nécessaire.

Lorsque les articles d'un exposant peuvent former une collection, il peut les disposer à volonté, eu égard à l'ordre général de l'exposition, et sans préjudice aux autres exposants.

Lorsqu'il s'agira de montrer un procédé de fabrication, il sera admis un nombre suffisant d'échantillons, pourvu toutefois qu'ils n'excèdent pas le nécessaire. Les exposants devront transporter leurs objets au palais de l'exposition et les disposer à leurs propres frais ; aucun objet ne sera reçu qu'après le paiement complet du transport et autres dépenses ; les boîtes d'emballage doivent être enlevées par le propriétaire aussitôt que le commissaire a reconnu le contenu.

Il sera permis aux exposants d'ériger, ainsi qu'il leur conviendra, des étagères, comptoirs, et de prendre toutes les dispositions pouvant assurer le succès de leur exposition. L'assurance sera facultative et aux frais du propriétaire. Les mesures nécessaires seront prises contre les dangers d'incendie, de vol et de détérioration quelconque, et les commissaires de Sa Majesté aideront de tout leur pouvoir les poursuites faites contre toute personne coupable de vol ou de détérioration d'objets exposés, mais ils ne peuvent se porter responsables des pertes possibles.

Les exposants pourront nommer des agents chargés de surveiller et d'expliquer aux visiteurs les objets exposés, en ayant d'abord obtenu des commissaires de Sa Majesté une autorisation écrite. Mais il sera absolument défendu à ces agents d'offrir en vente les articles confiés à leurs soins.

Les commissaires de l'Exposition se chargent de fournir aux machines en mouvement, de la vapeur (à 30 lbs. par pouce) et de l'eau, à haute pression.

Les personnes du Royaume-Uni se proposant d'exposer, devront s'adresser au secrétaire de la commission de Sa Majesté, No. 454, West Strand, Londres, pour obtenir une “ demande d'espace,” annonçant en même temps dans quelle division elles se proposent de concourir.

Les exposants étrangers ou des colonies devront s'adresser à la commission nommée par leur gouvernement aussitôt qu'avis leur sera donné de telle nomination.

Les commissaires de Sa Majesté, après avoir délibéré sur l'organisation du département des beaux-arts, publiera prochainement le programme de cette exposition.

Par ordre,

F. X. SANDFORD,
 Secrétaire.

Bureau des Commissaires de Sa Majesté,
 154 West Strand, Londres.

DÉCISIONS DES COMMISSAIRES DE SA MAJESTÉ RELATIVES A L'EXPOSITION.

L'ouverture de l'exposition est fixée au Jeudi, 1er Mai 1862.

Le palais de l'Exposition est construit près des jardins de la Société Royale

d'Horticulture et du terrain occupé en 1851. La partie consacrée aux beaux-arts sera en briques, occupant toute la façade du côté de l'avenue Cromwell. La partie consacrée aux machines s'étend à l'ouest des jardins sur l'avenue Prince-Albert.

Tous les produits de l'industrie devront être fabriqués depuis 1850. Tout inventeur, manufacturier ou producteur a droit d'exposant, mais il devra être fait une déclaration de ses titres à l'article exposé.

Les commissaires de Sa Majesté correspondront avec les exposants des colonies et de l'étranger par l'intermédiaire d'une commission nommée par le gouvernement local seulement ; et aucun objet ne sera reçu sans la sanction de cette commission. Aucune charge ne sera imposée aux exposants. Des médailles seront distribuées en prix.

COMMENT ON AUGMENTE LA MASSE DES ENGRAIS.

Un cultivateur assure qu'il a fait de cinquante à soixante dix voies d'engrais avec le fumier de deux cochons. Ceci cessera de paraître incroyable, quand on saura qu'il jette sous ses cochons toute espèce de mauvaises herbes qui croissent dans son jardin et autour de son habitation, tels que moutarde, patiences, bouillons-blancs, boutons d'or, etc. Toutes ces matières pourissent dans la soue imbibées par les excréments des animaux qui l'habitent, et c'est ainsi qu'il peut faire plus d'engrais avec deux cochons que d'autres en font avec plusieurs vaches.

Ce cultivateur a aussi l'excellente habitude de tenir ses engrais à l'abri des intempéries de l'air et de les enfouir au moyen de la charrue, à mesure qu'il les transporte dans son champ. Il pense, avec raison, que la pluie les lave trop et entraîne les sels, pendant que l'air en enlève les gaz.

DE L'ENFOUISSEMENT DES PLANTES POUR ENGRAIS.

Une plante quelconque, enfouie avant sa maturité, restitue à la terre plus de matière fertilisante qu'elle n'en a reçu pendant toute la durée de sa végétation. L'enfouissement est donc un moyen utile de bonifier un sol, de lui fournir un riche engrais et de répondre, pour ainsi dire, au besoin qu'il a de développer les éléments d'une vigueur durable. Mais de toutes les plantes bonnes à être enfouies, la meilleure, à circonstances égales, est celle qui, sur une étendue de terrain donnée, produit une plus grande quantité d'herbe ou de substance végétale ; celle qui puise dans l'atmosphère la plus grande partie de sa nourriture, qui ne demande presque aucun soin, et qui est susceptible de fournir une belle végétation dans le sol le moins fertile.

Les plantes qu'on enfouit de préférence sont généralement, dans les pays septentrionaux, le sarrasin, les féverolles, le trèfle rouge, la vesce, et l'on sacrifie la plante au moment où elle entre en fleur.

Quelle que soit la plante à laquelle on se décide à donner la préférence, il faut

insister surtout sur les moyens de lui procurer une végétation vigoureuse, soit en la plâtrant si c'est une légumineuse, soit en fumant abondamment le sol qu'on lui destine. On ne peut attendre d'un sol pauvre et épuisé qu'un produit insignifiant qui ne paie jamais la semence. Une chétive récolte enfouie peut être d'une seconde, et même d'une troisième ; c'est le seul moyen d'améliorer une terre aride quand on ne peut lui donner les façons nécessaires ; le temps et la persévérance vaincront toutes les difficultés.

On ne peut semer ensemble les graines de plusieurs espèces, légumineuses, graminées, crucifères et autres ; y faire servir les criblures des grains : ce riche tapis enfoui, se décomposera promptement, s'incorporera avec les molécules du sol et les décidera à une récolte succulente et très belle.

Enfouissez donc, si vous voulez améliorer les plus mauvaises terres et féconder les sables les plus arides ; mais n'imitiez point ces cultivateurs qui attendent que les plantes à renverser soient à mi-grains ; c'est diminuer singulièrement les avantages de cette espèce d'engrais : passé l'époque de la floraison, la plante épuise le sol, et lui rapporte à peine ce qu'elle lui a enlevé. Les plantes ligneuses, à racines fortes et dragonnantes, sont moins bonnes que les plantes herbacées, dont la décomposition est plus prompte ; cependant ne proscrivez rien ; l'essentiel en agriculture c'est de chercher quel est le végétal qui convient le mieux dans chaque localité.

La manière ordinaire d'enfouir une culture est l'emploi de la charrue ; et il n'est pas besoin pour cela de faucher au préalable.

L'enfouissement des plantes a encore le grand avantage d'ameublir beaucoup la terre, et, quand on a semé du sarrasin, de la vesce ou autre plante feuillueuse, de détruire les mauvaises herbes qu'elles étouffent à leur naissance.

DE LA LAITERIE.

Il est souvent fort difficile, pendant l'hiver, d'obtenir de la crème du lait et de faire produire du beurre à cette crème. Si cependant on parvient à faire du beurre, on n'a qu'un beurre défectueux, non lié et ne formant pas une pâte homogène.

La grande difficulté est donc de faire amener la crème à la surface du lait, afin de pouvoir l'en séparer assez tôt pour qu'elle ne soit point altérée. Pour cela, il est indispensable que le local de la laiterie soit constamment ramené à une certaine température qui varie entre 10 et 12 degrés centigrades au-dessus de 0, (50 à 54 Fahrenheit.)

Nous rapporterons à ce sujet les quelques indications suivantes très-pratiques et très-utiles.

Dans beaucoup de petites exploitations on parviendrait à faire une laiterie chauffée si on voulait se donner la peine de l'organiser. Ainsi, le moindre cabinet, dans lequel on placerait un très petit poêle en fonte qui consomme une faible quantité de combustible, pourrait être transformé temporairement en laiterie chauffée à peu de frais, et le lait, déposé dans des terrines peu creuses, ayant le fond

étroit et le haut très évasé, permettrait à la crème d'arriver bien plus promptement à la surface du lait que dans les divers pots généralement employés à cet usage. Ces vases creux et étroits d'embouchure exigent non seulement beaucoup de temps pour que la crème arrive à la surface, mais encore leur ventre arrondi la retient en quelque sorte dans le lait caillé.

Ces vases creux employés pour déposer le lait pendant la séparation de la crème sont aussi défectueux en été qu'en hiver, parce que la grande chaleur y fait cailler le lait avant que la crème ait le temps de parcourir la grande épaisseur de lait au-dessus de laquelle il faut qu'elle arrive ; elle reste alors dans le caillé, et, si celui-ci n'est pas employé à faire des fromages communs, on perd une partie de la crème.

Une habile ménagère a dit qu'elle ne pouvait pas faire de beurre, que tout son lait *tournait en caillé* à cause de la chaleur. Si elle veut suivre le progrès, elle doit s'évertuer, dans toutes les saisons, à déposer son lait dans des vases plats et à enlever la crème aussitôt qu'elle est assez faite pour être retenue sur une écumoire.

Un excellent moyen, dont l'usage commence à se répandre, est l'emploi d'appareils dans le genre de ceux inventés par le major suédois Stjenward. Ces appareils, faits en zinc, n'ont que trois pouces de profondeur, quelle que soit leur capacité. Ils permettent d'écrémer le lait encore doux. Ils se mettent sur une espèce de trépied en bois, assez élevé, et ayant les pieds assez écartés pour pouvoir placer dessous un vase pour recevoir le lait qu'on tire par un robinet, adapté au milieu de l'appareil, lorsque la crème est montée à la surface, ce qui arrive en hiver après douze à vingt heures, selon la température, en été après huit à douze heures.

La partie de la crème qui contient la plus grande quantité de beurre est à la partie supérieure ; le beurre étant infiniment plus léger que le baratté ou lait de beurre, monte toujours à la surface, d'où il résulte que, lorsqu'on laisserait un peu de crème dans le lait, cette crème contiendrait très peu de beurre. Ainsi, dans les grandes chaleurs, la crème se séparant avec beaucoup de facilité, on pourrait ne laisser le lait dans l'appareil que quatre à six heures, et il n'y aurait qu'une très petite perte de beurre.

Lorsque le lait a séjourné dans l'appareil le temps qu'on juge nécessaire et que l'on veut enlever la crème, on place un vase sous l'appareil et on ouvre le robinet, et, lorsque le lait est presque écoulé et qu'on voit se former à la surface de la crème, au-dessus de l'orifice du robinet, un petit creux, on ferme presque le robinet et on laisse égoutter le lait tout doucement. Lorsque la crème arrive à l'entrée du robinet dans l'appareil, comme elle est épaisse, elle passe difficilement et on s'aperçoit de son arrivée ; alors on ferme le robinet, on enlève l'appareil au-dessus le trépied, et on le penche au-dessus de la crème (on appelle ainsi le vase dans lequel on réunit la crème destinée à la confection du beurre). Lorsque la plus grande quantité de crème est descendue, on racle les parois de l'appareil avec une petite planchette de bois blanc pour en détacher le reste. On lave l'appareil avec de l'eau chaude, on l'essuie, et il est prêt à recevoir d'autre lait.

Par ce moyen, en été, on obtient la crème en quelques heures ; elle est de parfaite qualité, et le lait peut être employé à la cuisine. En hiver, on obtient la crème avant qu'elle ait pris ce goût de vieux, qui rend souvent le beurre de cette saison si défectueux, et le lait peut également être employé.

Lorsqu'on a obtenu de la crème d'une manière quelconque et qu'on veut faire le beurre, *s'il fait froid*, il faut mettre dans la baratte, de telle forme qu'elle soit, de l'eau bouillante parfaitement propre et chauffée avec le plus grand soin pour éviter qu'elle sente la fumée, et l'y laisser séjourner au moins un quart d'heure en tenant la baratte fermée et l'agitant de temps en temps pour qu'elle s'échauffe dans toutes ses parties. On doit ensuite faire chauffer du lait doux jusqu'à l'ébullition et le verser dans la crème peu à peu en remuant la crème avec une spatule ou une cuiller de bois, afin qu'il n'arrive pas dans une seule partie, où il transformerait le beurre en *huile*, terme de ménagère. On se place pour faire cette opération devant un bon feu ; la crème étant agitée dans la crème, elle ne sera pas échauffée en un point plus que dans un autre, et atteindra facilement le degré de chaleur nécessaire à la séparation du beurre.

Cela fait, on ôtera l'eau chaude de la baratte, qui sera égouttée et essuyée avec un linge propre, puis on y versera la crème ramollie par l'agitation qu'on lui a donnée et par le lait chaud, et on procédera au battage du beurre, en le plaçant devant un bon feu et en tournant de temps en temps la baratte pour qu'elle ne s'échauffe pas plus d'un côté que de l'autre. Tous ces soins sont nécessaires pour que le beurre ne prenne pas le goût de fort, que lui donnerait une trop grande chaleur.

Si on emploie la baratte circulaire qui tourne sur un axe placé sur un chevalet et qui porte en dedans une aile percée de trous qu'on enlève après la confection du beurre, on pourra mettre dessous un fourneau garni de braise de feu allumée, qui entretiendra la chaleur des parois de la baratte sans nuire au beurre ; le bois est très mauvais conducteur de la chaleur, et la baratte tournant sans cesse, elle ne pourra pas s'échauffer de manière à altérer le beurre.

Si, pendant le battage, la crème devient très épaisse et s'attache aux parois de la baratte, ce qui ne permet plus l'agitation de la crème par le battage et s'oppose par conséquent à la confection du beurre, c'est que la crème n'est pas encore au degré de chaleur convenable pour que cette séparation ait lieu. Il ne faut pas craindre alors de faire chauffer de nouveau lait de lait et d'en ajouter à la crème en l'agitant dans la baratte.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

DES DIVERS EMPLOIS DU CHARBON DE BOIS.

Tout le monde sait comment on obtient le charbon de bois, mais tout le monde ne sait pas probablement tous les emplois domestiques qu'on en peut faire.

Pour chauffage.—Le charbon peut non-seulement être employé en morceaux,

mais en poussière. Une motte d'une livre et du diamètre d'un demi-pied, préparée avec du charbon de bois pilé et un vingtième d'eau dure quarante-huit heures. Dans la combustion du charbon, la chaleur n'est pas portée au dehors comme dans la combustion du bois ; les exhalaisons nuisibles de l'acide carbonique qui se dégagent sont combattues aisément par l'aération. Avec partie égale de charbon de bois et de parenchyme de pommes de terre humide, de sciure de bois, de débris et un cinquième d'argile, on forme des mottes qui forment un feu vif, égal et durable.

Pour conserver l'eau.—En combinant 6 livres et un quart de charbon et un demi quarteron d'acide sulfurique à 66 degrés, on obtient une dose dont la force égale celle de 16 livres de charbon employé seul, et qui suffit pour désinfecter vingt-cinq gallons d'eau corrompue ou pour conserver de l'eau potable. On purifie l'eau en agitant à plusieurs reprises et laissant reposer, ou simplement en jetant le charbon dans les eaux stagnantes.

Comme filtre.—On place au milieu de la fontaine ou du tonneau une toile bien tendue et forte à l'aide d'un cerceau ; on la couvre d'une couche de quatre pouces de charbon bien sec et on place par dessus une autre toile de la même manière, puis on verse l'eau dans la partie supérieure ; elle se purifie en tombant lentement dans la partie inférieure ; telle est la théorie de tous les filtres dont la perfection subit plus ou moins de perfectionnement.

Pour préserver les pieux de la pourriture.—On fait un trou qu'on emplit de poussière de charbon où l'on scelle le pieu ; ou bien on l'enduit d'huile, on y applique la poussière de charbon, et quand tout est sec on place par-dessus deux couches de vernis.

Pour conserver la glace.—Comme le charbon est mauvais conducteur du calorique, on s'en sert pour conserver la glace l'été ; on fait un trou en terre, on y place un poinçon plein de glace, et on l'entoure de charbon réduit en poudre.

Pour conserver les aliments.—On essuie la viande qu'on veut conserver. On étend sur un linge une couche bien égale de charbon concassé, lavé et séché à l'air ; on serre bien la viande dans ce linge avec des ficelles, et on la garde dans un endroit frais ; elle se conserve ainsi pendant très longtemps. Si on veut par ce procédé conserver du gibier ou des volailles, on les vide et on remplit l'intérieur de charbon. Quand on veut faire cuire la viande ainsi conservée, on la lave d'abord à grande eau pour enlever toutes les particules de charbon.

Pour désinfecter les viandes dont la putréfaction est déjà commencée, on les plonge d'abord dans de l'eau bouillante ; on les lave ensuite à l'eau froide, en les débarrassant de toutes les moisissures et saletés ; on les enveloppe dans un linge comme ci-dessus, on les met dans un chaudron avec du poussier de charbon et trois parties d'eau pour chaque partie de viande ; on fait bouillir deux heures et on lave à l'eau froide. On désinfecte un morceau de bouilli qui a éprouvé seulement un léger commencement de décomposition, en éteignant dans le vase où il bout quelques morceaux de charbon, et même en y jetant quelques morceaux de charbon concassé grossièrement.

Quand une graisse a un goût rance, on peut la faire bouillir avec du charbon concassé ; on la passe ensuite, et elle reprend son goût naturel.

Pour détruire les animaux nuisibles.—Cet emploi demande des précautions, mais, dans les greniers *carrelés*, on peut le pratiquer. On place du charbon dans des réchauds, on a soin de l'allumer peu et de se ménager un courant d'air. Quand les réchauds sont en place, on ferme hermétiquement toutes les ouvertures : le gaz acide carbonique se dégage. Les charançons, les souris, les rats, etc. sont détruits par cette opération. On prend des précautions pour ouvrir le grenier, afin de n'être pas exposé aux vapeurs.

EXPOSITIONS DES SOCIÉTÉS DE COMTÉS.

Nous rapportons ci-après les détails qui sont parvenus jusqu'ici à notre connaissance, sur les expositions que les Sociétés d'Agriculture de Comtés ont tenu cette année dans leurs circonscriptions respectives. Nous pensons que cette publication sera agréable à nos lecteurs et propre à exciter l'émulation.

COMTÉ DE ST. JEAN.

L'exposition de ce comté a eu lieu à St. Jean, le mardi, 24 Septembre. Le temps était des plus favorables et le nombre des animaux exhibés surpassait de beaucoup celui de la dernière exposition.

Race Chevaline.—Les Étalons de première classe étaient au nombre de dix, et réunissaient de très beaux spécimens de la race canadienne et de celle-ci croisée avec la race des Clydestale.

Nous n'avons pu jeter qu'un rapide coup-d'œil sur les Étalons de 1, 2 et 3 ans, ainsi que sur les Pouliches du même âge ; nous avons cependant pu remarquer que chaque division était fournie de magnifiques types de l'espèce. La division des Juments poulinières, avec leurs Poulains, qui comptait 22 entrées, réunissait la plus belle collection de jeunes chevaux et de juments superbes que nous ayons vues depuis longtemps. En somme, cette classe ne laissait rien à désirer.

Races Bovines.—Les Taureaux de trois ans étaient moins nombreux que l'année dernière, et ne représentaient que la race Durham. Ceux de deux ans offraient des types meilleurs et plus nombreux. Les races Durham, Devon et Canadienne y étaient bien représentées.

Dans la division des taureaux d'un an, nous avons vu plusieurs animaux remarquables quant à la forme et au poids. Ils étaient principalement de la race Durham.

Nous n'avons jamais vu aux expositions provinciales, une plus belle collection de vaches à lait que celle que présentait cette division, qui comptait 18 entrées.

La race Durham y était mieux représentée que les autres, nous y avons cependant remarqué une très belle vache Devon, et deux ou trois vaches Canadiennes très remarquables. C'est la classe des Taures de deux ans qui offrait les plus beaux types, à notre avis ; une d'entre elles surtout, d'une taille vraiment extraordinaire, attirait tous les regards ; pour en donner une idée il suffit de dire que son poids était, le matin même de l'exposition, de 1380 livres. Les Génisses d'un an étaient aussi très nombreuses et très belles.

Race Ovine.—Cette classe était plus nombreuse et, pour le moins aussi bien quant à la qualité des animaux, que celle de la dernière exposition. Nous n'y

avons remarqué, à une ou deux exceptions près, que des Moutons croisés des races Leicester et Cotsewed.

Race Porcine.—Cette classe était mieux remplie que l'année dernière, à notre avis, et offrait de très beaux spécimens de la race Suffolk. La race Canadienne y était aussi représentée avantageusement.

Objets Manufacturés, etc.—Le Beurre et le Fromage étaient en très grande quantité et de très bonne qualité. Les étoffes, les flanelles et les toiles offraient ce qu'il y a de mieux dans ces différents genres de manufactures; la toile surtout était remarquablement fine. Plusieurs objets de fantaisie, tels que châles, couvrepieds, broderies, tissus en fil et en laine, etc., excitaient l'admiration du public; nous y avons surtout remarqué un tapis de laine propre à concourir avec les tapis d'importation européenne.

COMTÉ DE NAPIERVILLE.

Nous avons peu de détails au sujet de l'exposition de Napierville.

Cette exposition a eu lieu mardi, (le même jour que celle de St. Jean.) au village de Napierville. On y a remarqué un grand nombre de visiteurs. L'espèce ovine avait un bon nombre de sujets, d'une race supérieure, entr'autres, des moutons à laine longue, de la race anglaise. L'espèce chevaline n'offrait pas, comme les années précédentes, un aussi grand nombre de beaux chevaux. Cependant, il y avait, dans chaque classe, des échantillons de choix. L'exposition terminée, un dîner eût lieu, auquel assistaient les directeurs de la société agricole, les juges et plusieurs cultivateurs du comté.

J. G. Laviolette, écr., président de la société d'agriculture, répondant à une santé qui lui était offerte, remarqua qu'il était heureux de voir que l'agriculture faisait un grand progrès dans le pays, que sous ce rapport, le comté de Napierville devait être fier de la position qu'il occupait. M. Laviolette fut suivi par M. Breau, le représentant du comté. Il parla longuement des avantages de la colonisation. Il engagea les cultivateurs riches à former des établissements dans les townships de l'Est. Il conta le succès de plusieurs colons. La soirée a été tout à la fois utile et agréable.

COMTÉ DE BAGOT.

L'exposition agricole de ce comté a eu lieu le mercredi, 2 Octobre. Une foule nombreuse se pressait sur le terrain consacré au concours, à Ste. Rosalie. Tout semblait réuni pour favoriser cet intéressant spectacle. La quantité relativement immense des articles offerts au concours, 763, pensons-nous, la qualité supérieure de la plupart d'entre eux, et enfin le magnifique point de vue qu'offrait l'ensemble de l'exposition.

La race chevaline canadienne a été, cette année, représentée, d'une manière tout-à-fait satisfaisante. Pureté d'origine, beauté des formes, vigueur native, décelée par la souplesse et la vivacité des mouvements, tout cela nous a frappé dans la plupart des chevaux canadiens présentés au concours. Mais aucun d'eux ne réunissait à un aussi haut degré toutes ces qualités qu'un étalon brun appartenant à M. Chs. Maranda, de St. Simon. Le premier prix lui a été justement décerné. En le voyant, l'on sent aisément que dans ce bel animal aucun alliage n'est venu en altérer la pureté primitive. C'est là le type intact de nos chevaux canadiens. Nous devons, pour être fidèles à la vérité, accorder de légitimes éloges aux autres compétiteurs, à qui la palme sera probablement accordée une autre année. No-

tre bonne race canadienne encouragée spécialement par la société d'agriculture du comté, était magnifiquement représentée dans les autres classes.

On a surtout remarqué, une jolie jument grise, de deux ans, appartenant à M. Moysse Dubuc, de St. Hugues (1er prix), une pouliche brune appartenant à M. Gagnon, de St. Dominique (2nd prix), une jument appartenant à M. Médard Desmarais de St. Liboire (3me prix), un poulain d'un an, propriété de M. Larose, de St. Dominique, etc. Quant aux chevaux de traits, 35 paires d'une qualité supérieure se sont disputées la pré-éminence; et les juges de ce département ont eu raison d'hésiter. MM. Desmarais a remporté le premier prix. MM. Régis Renault, de Milton, Régis Déloge, de Laprésentation, et Norbert Fagnan, de St. Marcel, étaient les juges de cette section et se sont acquittés de leurs devoirs assez difficiles, il faut l'avouer, à la satisfaction générale.

Au dire des *connaisseurs* les échantillons des races porcine, bovine et ovine exposés au concours étaient admirables et ont donné une juste idée des progrès que nos cultivateurs ont su effectuer dans l'élevage et l'amélioration de leur bétail. Un examen rapide, même, de la part de ceux qui ont assisté aux concours des quatre années précédentes, suffisait, pour mettre en état de constater un progrès sensible. Quelques articles remarquables à plus d'un titre, ont frappé l'attention. Un énorme porc, écrasé, pour ainsi dire, sous le poids de son corps, et entré au concours dans la classe des *Extras*, comme cochon gras, a excité la curiosité générale.

Un veau *d'un an*, de race Ayrshire, appartenant à M. Desmarais de St. Liboire, mérite une mention spéciale. Certes, il est bon de chercher à conserver et à améliorer notre race canadienne d'animaux, mais il ne faut pas dédaigner, ni rejeter les écroits d'une race qui en produit de si beaux. Surtout, en tant que les bœufs et les moutons y sont concernés, nos cultivateurs ne sauraient que gagner par le mélange des races Ayrshire et Canadienne, et par l'importation de quelques échantillons de ces belles races anglaises et françaises qui font la richesse des étrangers. Ces conseils ont été donnés plusieurs fois, nous le savons, et nous voyons avec plaisir, qu'ils n'ont pas été sans fruit pour les cultivateurs de ce Comté.

A propos de bœufs, nous devons mentionner une merveille réelle, véritable, affirmée par une foule de témoins dignes de foi, sujet universel des conversations sur le terrain de l'Exhibition, visible en chair et en os, sous la forme d'une magnifique génisse de 18 mois, d'une carrure vigoureuse, aux membres bien proportionnés. Plusieurs personnes et notamment le propriétaire, M. Jos. Bachand de St. Simon, ont à diverses reprises, assuré que cette jeune taure, *quoique n'ayant jamais eu de veau*, donnait régulièrement, TROIS POTS DE LAIT PAR JOUR! Les juges ont accordé un prix *extra* à cet animal.

Les directeurs de l'association ont introduit, cette année, deux innovations dans l'organisation du concours. Pour établir les progrès faits par le comté dans l'élevage et l'amélioration de la race chevaline en particulier, ils ont décerné un prix *extra* au plus beau des étalons d'origine canadienne, qui ont remporté les premiers prix aux quatre dernières exhibitions et à celle-ci. La lutte a été rude, vu le nombre et la beauté des compétiteurs—mais en 1861 l'a emporté le magnifique cheval de M. Maranda.

La seconde innovation, consiste à laisser entre les mains de trois dames choisies spécialement pour cet objet, la distribution des prix décernés aux étoffes, et autres produits domestiques. Mesdames Veuve J.-Bte. Bonin, de St. Hyacinthe, Veuve Joseph Lemaître Duhême, de St. Simon, et Madame Marie Marguerite Gauthier, ont été chargées, cette année, du département important des étoffes, toiles, casimirs, courtpointes, beurre, fromage, savon, etc. De magnifiques tissus en laines du pays, en laine et coton, de toutes couleurs, et de toutes dimensions ont été exhibés. Madame Gendron a eu le premier prix pour une splendide pièce de toile

manufacturée par elle. Une jolie étoffe de fantaisie, laine et coton, produit par Mme Gédéon Blanchard de Ste. Rosalie, (prix *extra*) une étoffe croisée de première qualité, de Mme Ch. Boucher (1er prix), une pièce de coton, un joli tapis tissé en jones, un chapeau en bois de frêne tressé le plus délicatement possible, une multitude d'oiseaux de toutes grandeurs empaillés, exhibés et manufacturés par M. Sylvestre, de St. Simon, enfin une variété de casimir du pays, une quantité véritablement extraordinaire de divers articles, out à juste titre, attiré l'attention spéciale des connaisseurs. Somme toute, l'exhibition agricole du comté de Bagot pour 1861, a surpassé sous tous les rapports celles des années précédentes et a donné satisfaction générale.

COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

C'est le mardi, 8 Octobre, qu'a eu lieu l'Exposition de ce Comté, dont le succès a été satisfaisant, malgré la pluie et le mauvais état des chemins. On a pu regretter, cependant, que le contre-temps, ait porté beaucoup de personnes des environs de la ville à refuser, non sans raison, d'exposer leurs animaux à la pluie qui ne cessa de tomber avec force pendant toute la journée.

Les trois paroisses de St. Hyacinthe, St. Damase et Laprésentation, avaient fourni à elles seules 630 entrées, mais il n'y eut sur le lieu du concours, que le tiers à peu près des animaux entrés.

MM. Vilbon Huot, de Belwil, Frs. Bélanger, de Ste. Rosalie, et Frs. St. Jean, de St. Pie, furent les juges des animaux, et MM. Jos. Tessier, J. Dufresne et R. Marchessault, de St. Antoine, ceux des produits de la terre.

Un magnifique étalon canadien appartenant à M. Frs. Morelle de la paroisse de St. Hyacinthe a été l'objet d'une attention spéciale. C'est un bel animal, d'une belle stature, et qui fait honneur à sa race. On a remarqué, dans les autres classes de la race chevaline, un joli poulain de trois ans, appartenant à J. C. Perreault, écuier, un étalon anglais de premier ordre, propriété de M. Ec. Dupont, de St. Damase, un poulain de deux ans appartenant à M. Dumaine, les deux belles juments de trait de l'honorable L. V. Sicotte, celles de G. C. Dessaulles, écuier, et la jolie pouliche de M. J. B. Bourgeois, de St. Denis.

Le croisement des races anglaise et canadienne a démontré son excellence, quant aux bêtes à cornes, par les échantillons exposés. On a surtout admiré deux vaches Devon, appartenant, l'une à la ferme du Séminaire, l'autre à Madame Veuve J. B. Bonin, de St. Hyacinthe, un veau Durham de l'année, appartenant au Séminaire, et plusieurs taureaux et génisses d'une grande beauté.

La race canadienne, sans mélange, était bien représentée.

Dans les autres classes, un lot de moutons Cheviot, propriété de M. Ed. Dupont, plusieurs beaux porcs appartenant à divers exposants méritent une mention spéciale.

On a remarqué, parmi les produits de la terre, le blé et le blé-d'inde de M. Antoine Martel, qui fut le concurrent heureux pour ces grains; l'avoine de M. H. Mathieu, les carottes et les citrouilles des MM. du Séminaire, les betteraves à vaches de M. Ls. Taché, les oignons d'une grosseur étonnante, exposés par M. Joseph Chartier, fils, de Laprésentation, et les navets de M. L. Boivin qui exhiba aussi du beau foin de Hongrie. Le beurre de M. Fitzgheh était excellent. Le Séminaire de St. Hyacinthe, qui est le premier à donner l'exemple de la bonne culture, mérita une mention honorable pour sa collection de dahlias et son céleri.

De splendides étoffes du pays ont été exposées par Mesdames Martel, Bonaventure, Cloutier, Girard et autres. Les broderies et les tricots de Madame Blanchette, de LaPrésentation, font honneur à son adresse et à son habileté.

M. John Resther a exhibé un moulin à battre le grain, dont le patron, nouveau, a paru excellent aux connaisseurs. Les charrues exposées par G. F. Barnes, *ecr.*, ont été très remarquées. Des cultivateurs pratiques assurent qu'elles sont les meilleures et les plus belles qu'ils aient vues jusqu'ici. Elles unissent la solidité à l'élégance de la forme et font grand honneur au fabricant. Les Juges ont récompensé M. Barnes de son industrie, en lui décernant un prix.

COMTÉ DE MONTCALM.

On lit dans l'*Ordre* :

Mercredi, le 2 courant, a eu lieu à St. Alexis, l'Exposition du comté de Montcalm. Le temps était magnifique et une foule considérable était sur les terrains de cette exposition, qui a été une des plus belles, tant par le nombre que par la valeur des objets exposés.

Nous avons à faire ici un compliment aux habitants de Montcalm pour l'empressement et l'ardeur qu'ils mettent dans ces sortes de luttes locales, où chaque victoire est un stimulant d'émulation, un encouragement au travail aussi bien qu'une récompense décernée au mérite et à l'habileté. Tout le monde est d'avis aujourd'hui que les expositions annuelles de comtés font un bien incalculable au pays ; avant de nous faire apprécier par les étrangers dans les expositions provinciales ou étrangères, nous devons d'abord connaître nos propres ressources. C'est le but des expositions de comtés, et ce but, il faut le dire, doit suffire pour engager le gouvernement à les maintenir.

Par la liste des prix que nous publions plus loin, et par celles que nous avons parcourues sur d'autres journaux, nous voyons avec plaisir et satisfaction que nos cultivateurs Canadiens ont fait des progrès sensibles et qu'ils soutiennent avantageusement la compétition avec les cultivateurs anglais, écossais et irlandais ; c'est encore une considération qui doit nous faire apprécier davantage les expositions de comtés.

L'Exposition dont nous parlons les différentes classes de chevaux, de bêtes à cornes, de grains, de végétaux, de produits de laiterie, d'industrie étaient très bien garnies, et parmi les échantillons, il y en avait qui ont fait véritablement honneur à leurs propriétaires. Parmi les noms des heureux lauréats des expositions provinciales annuelles, nous avons souvent remarqué ceux de quelques exposants de Montcalm. Ce succès, basé sur un travail continu et sur une application incessante dans la culture des produits, doit être pour nos amis de ce comté un puissant encouragement. Nous remarquons dans la liste des prix, la formation d'une classe spéciale pour l'exposition des animaux de races améliorées. Toutes les Sociétés Agricultrices des différents comtés devraient établir une classe spéciale pour l'exposition d'animaux importés, ou de leurs produits et leur accorder des prix raisonnables : de cette manière, des cultivateurs ou amateurs dans chaque comté pourraient se procurer de bons animaux reproducteurs qui serviraient à l'amélioration de leurs animaux propres ; et dans quelques années on ne verrait plus les cultivateurs du Haut-Canada, généralement parlant, si en avant des nôtres.

Nous devons donc féliciter les directeurs de l'exposition du comté de Montcalm de la formation de cette classe spéciale et nous souhaitons que cette innovation soit suivie par ceux des autres comtés. Nous devons aussi féliciter les juges pour l'impartialité dont ils ont fait preuve dans la distribution des prix, et tous les exposants en général, de leurs succès.

LES OISEAUX DE GARDE.—L'AGAMI-TROMPETTE.

Les chiens de berger doivent redoubler de zèle s'ils ne veulent pas descendre à rôle de chiens de luxe. Voici qu'un concurrent, prôné par la société zoologique d'acclimatation de Paris, surgit à l'horizon. Ce concurrent, l'*Agami-trompette*, n'est qu'un oiseau, mais un excellent oiseau de garde, qui paraît destiné à se répandre en France et à figurer dans les basses-cours.

L'*Agami-trompette*, dit la *Maison de Campagne*, a le plumage noirâtre, avec des reflets d'un violet brillant sur la poitrine ; son manteau est cendré et fauve. Vers le haut, sa tête et son col sont garnis d'un duvet noir violacé imitant le vealours ; son bec est robuste et ses yeux grands, brillants et expressifs ; son corps, allongé, presque vertical, est porté par de longues pattes jaunes. Il vole mal, mais court très-vite. A l'état sauvage, il vit dans les bois, se nourrit de graines et de fruits, et niche dans les arbres. Il est de tous les oiseaux celui qui s'attache le plus facilement à l'état de domesticité.

L'*Agami* est l'auxiliaire de l'homme au même titre que le chien, qu'il ne surpasse pas en intelligence, mais qu'il égale peut-être. Elevé en domesticité, il reconnaît la main qui le nourrit, s'attache à son maître, le suit partout, obéit à sa voix et le caresse, absolument comme un chien.

Ainsi que ce dernier, il cherche à plaire et tâche de se rendre utile.

Toute la nuit, il se tient aux écoutes à la porte de la maison et surveille ce qui se passe au dehors. Des malfaiteurs seraient bien habiles s'ils prenaient en défaut cette sentinelle vigilante ; au premier bruit suspect, il donne l'alarme et fait entendre sa voix bruyante comme les aboiements d'un chien ; pendant le jour il veille à la basse-cour et y maintient le bon ordre : il chasse les poules et les pigeons du jardin et rend tous les services dont il est capable, sans qu'il soit besoin de l'en requérir.

Son maître lui confie parfois un troupeau d'oies à conduire aux champs ; on le voit alors prendre tous les soins pour y maintenir la police : il le dirige avec intelligence, presse la marche, fait avancer les retardaires, force ceux qui s'en écartent de rejoindre la bande. Si un berger n'a pas de chien pour conduire ses moutons, il prend deux agamis qui lui en tiennent lieu et qui font le service avec un zèle admirable. " Rien n'est curieux, dit un naturaliste, comme de voir ces stupides moutons s'élançant avec frayeur, courir, se presser les uns contre les autres, et cela pour obéir à un oiseau six fois moins gros qu'eux et vingt fois moins fort que le plus petit d'entre eux."

DERNIER RECENSEMENT.—POPULATION DU CANADA.

Le dernier recensement, révisé et publié par le Bureau de l'Agriculture et des Statistiques, donne comme il suit l'état général de la population des Canadas.

HAUT-CANADA.

		HAUT-CANADA.		Rapporté		
Hamilton, Cité	19096			16197
Kingston	"	..	13743	Carlton	"	29453
London	"	..	11553	Dundas	"	18663
Ottawa	"	..	14669	Durham	"	39137
Toronto	"	..	44743	Elgin	"	31996
Brant	Comtés	30777	Essex	"	25211
Bruce	"	27449	Frontenac	"	27341

Giengary	"	21287	Peel	"	27240
Grey	"	37750	Perth	"	38019
Grenville	"	24191	Peterborough	"	24131
Haldimand	"	23708	Prescott	"	15499
Halton	"	22794	Prince Edouard	"	20889
Hastings	"	44970	Renfrew	"	20324
Huron	"	51992	Russell	"	6824
Kent	"	31183	Simcoe	"	44720
Lambton	"	24835	Stormont	"	18325
Lanark	"	31639	Victoria	"	22948
Lenox et Addington	"	28002	Waterloo	"	38696
Leeds	"	35679	Welland	"	24988
Lincoln	"	27625	Wellington	"	48775
Middlesex	"	48679	Wentworth	"	31799
Norfolk	"	28520	York	"	59339
Northumberland	"	40591	Algoma district	"	4916
Ontario	"	41565	Nipissing	"	2149
Oxford	"	46180				
							Population totale 1,395,222

BAS-CANADA.

Montréal	Cité	90443	Lotbinière	"	20018
Québec	"	51109	Maskinongé	"	14790
Trois-Rivières	"	9058	Mégantic	"	17889
Sherbrooke	Ville	5899	Missisquoi	"	18698
Argenteuil	Comté	12897	Moncalm	"	14724
Arthabaska	"	13473	Montmagny	"	13386
L'Assomption	"	17355	Montmorency	"	11186
Bagot	"	18841	Napierville	"	14513
Beauce	"	20416	Nicolet	"	21563
Beauharnais	"	15712	Ottawa	"	27757
Bellechasse	"	16002	Pontiac	"	13257
Berthier	"	19308	Portneuf	"	21291
Bonaventure	"	13092	Québec	"	27893
Brome	"	12732	Richelieu	"	19070
Chambly	"	13287	Richmond	"	8884
Champlain	"	20008	Rimouski	"	20854
Charlevoix	"	15233	Rouville	"	18227
Chateauguay	"	17837	Saguenay	"	1687
Chicoutimi	"	10215	Shefford	"	17779
Compton	"	10210	Soulanges	"	12221
Dorchester	"	16195	St.-Hyacinthe	"	18877
Drummond	"	12356	St.-Jean	"	14853
Gaspé	"	11426	St.-Maurice	"	11100
Hebrelaga	"	16474	Stanstead	"	12258
Huntingdon	"	17491	Témiscouata	"	18561
Jérville	"	16891	Terrebonne	"	19460
Labelle	"	12300	Deux-Montag.	"	18408
Jacques-Cartier	"	11218	Vaudreuil	"	12232
Joliette	"	21198	Verchères	"	15485
Lamouresque	"	21058	Wolfe	"	6548
Laprairie	"	14457	Yamaska	"	16045
Laval	"	10507				
Levis	"	22091				
							Population totale. 1,103,666

En additionnant, on trouve pour le Haut-Canada une majorité de 291,556 sur le Bas-Canada. Dans le comté de Saguenay, il n'y a de connu qu'une seule partie du recensement, 1687 ; on calcule qu'il y a encore près de 3,000 âmes, ce qui ajouté aux 1,103,666, diminue le chiffre du Haut-Canada et lui donne la majorité nette de 238,556

CONSEILS.

Tout homme, quelque bas ou quelque haut placé qu'il soit dans l'échelle sociale, qu'on l'appelle pâtre ou roi, tout homme, dis-je, s'acquittera d'autant mieux de l'emploi que Dieu lui a assigné sur cette terre qu'il comprendra d'avantage les secrets de la nature, en d'autres mots, que son intelligence sera plus développée, ses connaissances plus étendue. Aussi, en consultant l'histoire de l'humanité, on se convaincra qu'une effusion nouvelle de la science a toujours été suivie d'un accroissement analogue de bonheur social.

Chez nos pères encore ignorants et barbares, un homme *tuait* sa femme, son enfant, et personne n'avait à y voir ; c'était *sa femme, son enfant* ! Aujourd'hui, un homme ne peut pas *maltraiter* son chien même sans s'exposer à être amené devant les tribunaux ! Aujourd'hui, un simple bourgeois de nos villes est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri surtout, que ne l'étaient les rois jadis. Puis le bonheur social s'accroîtra encore, parce que tous les jours voient s'ajouter quelque chose aux connaissances humaines.

Si quelqu'un te dit qu'il n'y a pas besoin d'être tant instruit pour tenir les mancherons d'une charrue, sois assuré qu'il n'y a que le plus dégoûtant égoïsme qui puisse le faire parler ainsi. C'est là tout simplement quelqu'un qui veut t'exploiter. Il n'y a, au contraire, personne qui ait plus besoin d'éducation que le cultivateur, parce que sa profession est une des plus difficiles, une de celles qui exigent le plus de tact. Eh ! n'est-ce pas dans le pays où l'éducation est le plus généralement répandue que l'agriculture est la plus florissante ? Pendant que le cultivateur instruit peut consulter ses livres, c'est-à-dire ce que tous les hommes instruits en agriculture ont pensé et écrit dans tous les temps et dans les lieux, le cultivateur ignorant a-t-il d'autre moyen de s'instruire que ce qu'il voit faire à ses voisins aussi ignorants que lui ?

Instruis-toi donc et fais instruire les enfants que Dieu te donnera. Souscris à un bon journal d'Agriculture. Plus instruit, tu introduiras des procédés de culture perfectionnés, de meilleurs instruments, des cultures et des plantes nouvelles. Tu auras le mérite de servir d'exemple à tes voisins, et faisant ainsi faire des progrès à l'agriculture, tu deviendras un des hommes les plus utiles à ton pays.

Pendant tes longues soirées d'hiver, ne consacre pas moins de cinq à six heures par jours à l'étude. En passant autant de temps au lit, il te restera encore douze heures pour le travail des mains et pour tes repas. Même pendant les longs et durs travaux de l'été.

 PETITE CHRONIQUE AGRICOLE.

—Le *Journal des Mines*, en France, parle d'une invention dont l'application, aussi peu dispendieuse que facile, est appelée à rendre des services immenses que chacun pourra apprécier.

Il s'agit d'un chemin de fer mobile que l'on place et enlève à volonté.—M. Préelin, charron-forgeron, est l'auteur de cette invention, consistant simplement en une série de fragments semblables à des portions d'échelles, qui s'ajustent à la

suite les uns des autres avec tant de facilité qu'en moins d'une heure on peut monter trois cent pieds de longueur de chemin de fer ; le même temps suffit pour l'enlever et le replacer dans une autre direction. La voie expérimentée à 225 pieds et est desservie par des tombereaux.

Ce système peut être utilisé dans de nombreuses circonstances ; on peut établir un chemin provisoire ou milieu des terres grasses. C'est aussi un intermédiaire utile entre les mauvais chemins de terre et les bonnes routes.

—Le prix des terres à Londres (Angleterre) est vraiment paodigieux. On parle de £100,000 par acre. Des terrains aux environs du pont Westminster se rendraient même, dit-on, sur le pied de £170,000 à l'acre.

—On écrit au *Journal de Québec* :

“ Charlesbourg, 12 octobre 1861.

“ M. l'éditeur.—Je vous prie d'accepter les produits de mon jardin qui vous seront remis avec ce billet :

“ Un chou frisé ; un chou *S. Saint-Denis* ; un chou de Siam ; quelques oignons et pommes fameuses, produits d'a-bres que j'ai planté il y a six ans.

“ Avant de consommer le tout, je vous serai obligé de l'exposer à la vue, à votre établissement, afin de faire voir qu'avec une culture un peu soignée, on peut, même dans le rude climat du district de Québec, obtenir des résultats satisfaisants.

“ Avec respect, votre etc.

“ ED. GLACKMEYER.”

Nous remercions M. Glackmeyer, de son beau cadeau de légumes et de fruits, et nous nous ferons un plaisir de montrer à nos amis ces superbes échantillons du produit d'une culture soignée. Ses *fumeuses* sont belles, plus belles que celles de Montréal que nous ayons vues encore cet automne sur nos marchés. Ses choux sont monstrueux, l'un pèse plus de 20 livres ; le navet 16 livres ; un oignon près de deux livres.

L'exemple donné par M. Glackmeyer aux agriculteurs, est bon à suivre.—*Journal de Québec.*

—Nous attirons l'attention du public sur le bel établissement de Pharmacie que M. R. J. Devins vient d'ouvrir, rue Notre-Dame, près le Palais de Justice, où MM. Alfred Savage & Cie demeuraient. Ce M. a réellement le plus beau et le plus central magasin de Drogues, Médecines Patentés et surtout de Graines de Jardins, de Champs et de Fleurs, nouvellement importées des meilleurs maisons.—*Voir l'Annonce.*

CONSEILS

AUX

SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES

DES

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Nous croyons rendre service aux Secrétaires-Trésoriers des Sociétés d'Agriculture en leur recommandant de faire exécuter toutes leurs impressions au No. 18, Rue St. Gabriel, vu que ces Messieurs font ces ouvrages depuis plusieurs années et ils sont par conséquent parfaitement au fait de tout ce qui concerne les Sociétés d'Agriculture.

Leurs Prix sont très modérés.

S'adresser à

DE MONTIGNY & CIE.,

18, Rue St. Gabriel, Montréal.

IMPORTATION SUPERIEURE

DE

GRAINES DE JARDINS, DES CHAMPS & DE FLEURS.

Médécines pour les CHEVAUX et les VACHES,



Drogues, Bois de Teinture, Huile, &c.

BANDAGES ET MEDECINES PATENTES.

R. J. DEVINS,

Chimiste et Droguiste, près le Palais de Justice, Montréal.

(Magasin ci-devant occupé par)

ALFRED SAVAGE & CIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE

LIVERPOOL & LONDRES

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital \$10,000,000 | Fonds investi en Canada \$225,000
Fonds en mains (Dec.1860) 6,229,130 |

Bureau Principal, No. 1, Dale Street, Liverpool.

BUREAU DE MONTREAL :

Place d'Armes, Coin de la Grande Rue St. JACQUES,

(Vis-à-vis la Banque de Montréal.)

BUREAU DES DIRECTEURS EN CANADA :

T. B. ANDERSON, Ecr., Président,	E. J. S. MAITLAND, Ecr.
ALEX. SIMPSON, Ecr., V.-Prés.	JAMES MITCHELL, Ecr.
HENRY CHAPMAN, Ecr.	HENRY STARNES, Ecr., M. P. P.

J. H. MAITLAND, Ecr., Secrétaire-Résident,
J. F. SMITH, Ecr., Assistant-Secrétaire.

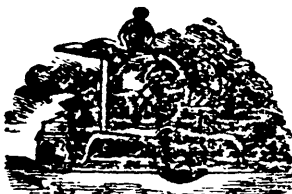
Assurances prises sur toutes espèces de Propriétés à des conditions convenables.—Rien n'est chargé pour les Polices—Les pertes sont payées sans être rélé-rées en Angleterre.

J. H. MAITLAND, *Secrétaire-Résident.*

Imprimerie à Vapeur D. MONTIGNY & C

Editeurs de "l'Agriculteur", et Imprimeurs pour les principaux
Etablissements d'Education. Ils se chargent aussi de l'impression de Livres, et d'Ouvrages
Commande de toute espèce.

11, Rue Ste. Thérèse, Bureau, 18, Rue St. Gabriel
MONTREAL.

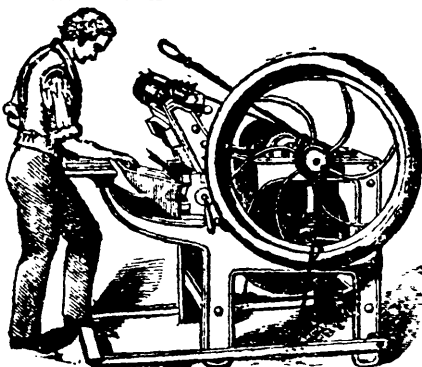


Les Propriétaires de l'Imprimerie
ci-dessus, après avoir fait choix
des meilleurs ouvriers, ont complé-
tement renouvelé tous les départe-
ments de leurs Ateliers et facilité de
beaucoup l'impression d'ouvrages
unis et de goût, par l'addition de



Types, Bordures et Ornement
du style le plus beau et le plus élégant qui soit sorti des principales fonderies.

Les Editeurs de Livres, Marchands, Hommes d'Affaire et le Public en général, sont
invités à venir examiner leur vaste assortiment de TYPES NOUVEAUX, du plus beau
délé, formant ensemble la plus grande et la plus riche collection de Caractères d'Im-
merie du Canada, toutes les nouveautés y sont ajoutées à mesure qu'elles sortent
diverses fonderies.



Plusieurs Presses à Cartes et pour P
Ouvrages, ont été montées, à l'aide des
les ils peuvent exécuter avec rapidité les
commandes dont ils seront honorés, et à
prix si réduits qu'ils rencontreront l'ap-
bation générale.

Impressions d'Ornement
en Or et Couleurs de Fantaisie, faites de
nière à ne pouvoir être surpassées.

Police d'Assurance. Traités sur Banque, Bostier,
Billets de Concert, Cartes, Menus de Dinners, Program-
cards, Pamphlets, Blancs Légaux, Certificats de Mari-
Blancs d'Accords, Constitution et Règlements, Billets
circulaires, Reçus. Etiquettes, Affiches Catalogues.
Imprimés sous le plus bref délai et aux PLUS BAS P

Cartes de toutes les variétés, grandeurs et couleurs unies et de fantaisie
Grandes Pancartes pour les Marchands de Campagne, imprimées en couleurs
de fantaisie ou unies.

Les ordres de la Campagne par la Malle ou autrement, recevront
l'attention la plus immédiate.

Les soussignés sont toujours prêts à exécuter
tout ouvrage de commande en langue française et
anglaise.

Comme ils ne se servent que de Presses à vapeur,
ils sont en mesure de remplir toutes les Comm-
des dont on voudra bien les honorer sous le plus
bref délai et à des prix modérés.

De Montigny & Cie.

